

BUEIL - 27 -

**"Résidence Le Radon »
14 lots à bâtir**

- * TLE : Taux 5 %
- * TDENS : Taux 0,75 %
- * C.A.U.E : Taux 0,3 %

ASSAINISSEMENT

* Eaux Usées – Tout à l'égout – Raccordement à la charge du Bénéficiaire sur regard de branchement fourni en limite de parcelle.

* Eaux Pluviales – Par puits d'infiltration à la charge du Bénéficiaire (toitures + descente de garage)

EAU POTABLE

Raccordement à la charge du Bénéficiaire depuis le citerneau fourni en limite de parcelle

GARAGE EN S/SOL : INTERDITS pour l'ensemble des lots. Les sous-sols et caves sont interdits pour les lots n° 1 – 2 et 3.

TOITURES : à deux versants de pente minimale de 35°

Couverture : 17 au m² minimum

GAZ OBLIGATOIRE

PROVISION POUR DEGRADATION DES TRAVAUX DE VIABILITE ET GESTION DES PARTIES COMMUNES JUSQU'A LA RETROCESSION A LA COMMUNE

* 1.000 €/lot à verser chez le notaire à la signature de l'acte authentique de vente . **PAS D'ASSOCIATION SYNDICALE** (voirie et espaces communs repris par la commune)

CLOTURES

- en façade – à réaliser par l'Acquéreur selon l'un des schémas type annexés.

SHON : 250 m²/lot

BORNAGE

- * à la charge du lotisseur.

GEOMETRE - EXPERT

* Mr DEGROOTE
Géomètre - Expert
3, rue Borville Dupuis – BP 434
27004 EVREUX CEDEX

☎ 02.32.33.30.65

NOTAIRE

* Etude de Maître CUVELIER
Notaire Associé
6, Place René Tomasini
27120 PACY SUR EURE

☎ 02.32.36.17.14

COORDINATION DU LOTISSEMENT

* GP ARCHITECTE
Mr HOGREL Bernard
873, Bld de la Riolette
60520 LA CHAPELLE EN SERVAL
☎ 03.44.54.68.67

478,40 € TTC/lot soit
*(au titre d'honoraires,
à régler par chèque et à remettre au
Promettant le jour de la signature de
la promesse de vente).*
